

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 22 mai 2025

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Paul, Mme Choulet, Mme Ségura, Mme Lagarde, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Mangho-Kuete, M. Cannarozzo, Mme Pierre

ÉTAIENT EXCUSES :

M. Chabani donnant pouvoir à Mme Lagarde

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Pietri, M. Bluteau, M. Monany, M. Martin S., Mme Franclet



Délibération n° 2025-V-06 du 22 mai 2025

AGIR POUR LA JUSTICE CLIMATIQUE, CONSTRUIRE NOTRE CAPACITÉ À FAIRE FACE AUX CRISES ET RENFORCER LA RÉSILIENCE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

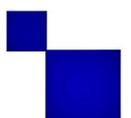
Vu le rapport de son président,

La sixième commission consultée,

après en avoir délibéré,

- ADOPTE la feuille de route transition écologique et résilience du Département ci-annexée ;

- DÉLÈGUE à son vice-président chargé de l'écologie urbaine l'animation et le suivi de la mise en œuvre de cette feuille de route ;



- AUTORISE M. le Président du conseil départemental ou son représentant à solliciter toute subvention relative aux actions et projets prévus pour la mise en œuvre de la feuille de route, ainsi qu'à signer en son nom et pour le compte du Département toutes les pièces et actes nécessaires à ces demandes.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Paul, Mme Choulet, Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Mangho-Kuete, M. Cannarozzo, Mme Pierre

| | | | |
|--------------------------------------|------------------------|--|---|
| Adopté à l'unanimité : ✓ | Adopté à la majorité : | Voix contre : 0 | Abstention(s) : 0 |
| Date d'affichage du présent acte, le | | Date de notification du présent acte, le | Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le |

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.